

RAPPORT N° 05/6-13
au Conseil Municipal

OBJET

CHEMIN DES GRENAIERS A BOIS-DE-NEFLES
TRAVAUX D'AMENAGEMENT

APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007

Le Département a alloué à Saint-Denis une enveloppe globale triennale de 7 268 352,00 € au titre du Contrat d'Aide aux Communes pour les années 2005 à 2007. Dans ce cadre, la Commune a la possibilité de financer des projets qui répondent à certains critères, et rentrent dans certains domaines comme celui de la voirie.

La Commune souhaite engager des travaux d'aménagement du Chemin des Grenadiers, et se propose de financer l'opération au titre du CAC.

Le Chemin des Grenadiers est une voie de faible largeur et son aménagement actuel est sommaire compte tenu du développement du secteur. La Commune se propose d'aménager la voie, l'objectif étant d'élargir l'emprise actuelle et de sécuriser le passage piéton.

Plan de financement prévisionnel

- Estimation totale du projet		135 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	114 750,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	20 250,00 € HT

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet, ainsi que le plan de financement correspondant,
- de m'autoriser à solliciter la subvention auprès du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE MAIRE ABSENT
1^{ER} ADJOINT



Jacques MOREL

DELIBERATION N° 05/6-13
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005

OBJET

**CHEMIN DES GRENAIERS A BOIS-DE-NEFLES
TRAVAUX D'AMENAGEMENT**

APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-13 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement du Chemin des Grenadiers à Bois-de-Nèfles.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement correspondant :

- Estimation totale du projet		135 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	114 750,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	20 250,00 € HT

